

# 39<sup>ème</sup> challenge de cross

## ORGANISATION

Le Comité de Saône et Loire d'Athlétisme organise son 39<sup>ème</sup> challenge de Cross – Country. Ce challenge est ouvert aux benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans hommes et femmes licenciés FFA (licence compétition) du département.

## RÈGLEMENT

- Pour les catégories benjamins et minimes, les 4 meilleurs résultats seront pris en compte; il faudra avoir terminé au moins 3 cross pour être classé. Pour les autres catégories, les 5 meilleurs résultats seront pris en compte, et il faudra avoir terminé au moins 4 cross pour être classé.
- Il y a un seul barème de classement pour tous les cross comptant pour le challenge: Cross de clubs 71; championnats de Saône-et-Loire, de Bourgogne - Franche Comté, interrégionaux et de France FFA; Cross nationaux de la ligue de Bourgogne - Franche-Comté; championnats départementaux et d'académie UNSS.
- Il y aura 12 classements individuels:
  - Benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors (et espoirs), vétérans masculins.
  - Benjamins, minimes, cadettes, juniors, seniors (et espoirs), vétérans féminines.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Pour qu'un résultat compte pour le challenge, l'athlète doit être licencié, au plus tard la veille du cross.
- Pour tous les cross, y compris les championnats UNSS, l'attribution de points se fait en ne prenant en compte que les athlètes licenciés FFA.
- Chaque athlète classé dans un cross et n'entrant pas dans les barèmes marque 1 point.
- Un athlète courant dans une autre catégorie que la sienne marque 1 point.
- Seul le classement général compte pour les cross courts (pas de classement par catégories).
- Les championnats UNSS ne comptent que pour les catégories Benjamins à Juniors. Les clubs devront vérifier la liste de leurs arrivants.
- En cas d'égalité au classement final, les athlètes seront départagés par leur résultat respectif au championnat de Saône-et-Loire FFA (ou au championnat de Bourgogne, s'il y a lieu).

## CHALLENGE CLUB

Un challenge sera attribué au club ayant le meilleur total par addition des points obtenus selon le barème suivant:

- Chaque athlète classé (ayant disputé au moins 3 cross) marque 1 point.
- Dans chaque catégorie, les 5 premiers marquent, en plus, 5, 4, 3, 2, 1 points.
- Les 3 premiers espoirs homme et femme, marquent, en plus, 3, 2, 1 points. S'ils figurent dans les cinq premiers de la catégorie espoirs-seniors, c'est la meilleure marque qui est retenue.
- En cas d'égalité, le club ayant le plus de classés sera déclaré vainqueur.

## CALENDRIER DU CHALLENGE

11/11	Cross national d'Arnay-Le-Duc (21)
11/11	Cross de Demigny (GCA)
26/11	Cross d'Autun (SAA)
29/11	Cross départemental UNSS, Montceau-les-Mines
10/12	Cross de Gueugnon (FCG)
13/12	Championnat d'académie UNSS, Montceau-les-Mines
17/12	Cross de Chalon (GCA)
14/01	Championnat de Saône-et-Loire, La Chapelle-Thècle (AST)
04/02	Championnat de Bourgogne - Franche-Comté, Le Creusot (EALC)
25/02	Demi-finale du championnat de France, Charmes (88)
11/03	Championnat de France, Plouay (56)

## SUIVI ET DIFFUSION

Les classements sont assurés par François Philibert ([francois.philibert@wanadoo.fr](mailto:francois.philibert@wanadoo.fr) ou 06 82 05 89 23)

- Les classements seront envoyés régulièrement aux clubs, publiés sur le site internet du comité ([cda71.athle.com](http://cda71.athle.com)), et affichés sur les cross du département.
- La remise des récompenses aura lieu en avril lors de la réunion d'ouverture ou du challenge Michel Grizard.

